

Savigné l'Évêque, est une commune de 4132 habitants (2017) située au nord du Mans à 10 km.
Téléphone mairie : 02 43 27 50 28

A découvrir en chemin ou à proximité

Le château du Rocher (circuit 3) : l'actuelle mairie a été construite vers 1740 par la famille Damney de Saint Laurent (noblesse d'épée). En 1880, M. Léopold Paignard (maire de la commune pendant 47 ans) apportera d'importantes modifications à la bâtisse pour lui donner l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. La ville de Savigné fera l'acquisition du château en 1985.

L'église Saint Germain (circuit 3) : côté sud, un pan de mur romain du 3-4ème siècle est bien visible. On retrouve les mêmes décors que sur l'enceinte romaine du Mans. Ce pan de mur correspond à une église primitive que l'on devine à l'intérieur par la courbure du mur sud. L'église a été agrandie au cours des siècles et ce jusqu'au milieu du 18ème.

A voir plus spécialement dans l'église :

- l'adoration des bergers (crèche) 17ème, est l'œuvre de l'atelier manceau de terre cuite Delabarre.
- La vierge de pitié terre cuite polychrome, début 17ème provient des ateliers manceaux.
- Le retable du maître autel et une partie des statues viennent de l'ancienne abbaye de la Perrigne (St Corneille)
- Les stalles, classées depuis 1906, sont issues de l'abbaye de l'Epau.

Le château des Doves (circuits 2 et 3) : au bord de la Morte Parente (Grande rue). Cette belle demeure avec ses mansardes a été construite vers 1840 et agrandie avant la fin du 19ème.

Viaduc du tramway (circuit 1) : la ligne du tramway (dit petit train ou tacot) du Mans à Bonnetable a été inaugurée en 1897. Après 50 ans de service la ligne sera fermée en 1947. Quelques vestiges subsistent sur la commune et plus particulièrement le viaduc et ses arches au bord de la D 301.

Le château du Mesnil (circuit 2 et 3): le château bâti en 1642 a un seul étage avec deux tours rondes. Il deviendra la propriété de riches négociants manceaux (Garnier –Véron). En 1865 Jean Baptiste Couturié, banquier parisien, fait l'acquisition de la propriété. Au début du 20ème la famille Couturié se lance dans l'élevage des chevaux de course. Des chevaux du Mesnil (dont Right Royal) gagnent des courses prestigieuses. La reine d'Angleterre enverra des juments en pension au Mesnil et sera accueillie le 26 mai 1967 à la propriété par madame Couturié. Actuellement cette famille fait toujours prospérer cette activité.

Le château de Touvoie (à proximité du circuit 3) : le premier château construit par l'évêque Arnould remonterait au 11ème. Au 13ème une véritable forteresse est présente avec remparts et fossés. En 1369 Touvoie devient une baronnie prouvant la puissance des évêques du Mans. La forteresse sera attaquée à diverses reprises au moment de la guerre de cent ans. Au 18ème le donjon et la chapelle sont rasés, le manoir est détruit et sera remplacé par l'actuel château avant la révolution. En 1791 Touvoie est vendu comme bien national.

Château de Chères, Cherres... (variante 1A et 1C) : la première mention du fief de Cherres remonte à 1180, mais le domaine existait sans doute avant. La maison seigneuriale actuelle date du 16ème. Il reste peu de vestiges de l'ancienne forteresse hormis la porte massive qui supporte la fuie (pigeonnier). Le fief de Chères était relativement important et son seigneur exerçait la haute, moyenne et basse justice. En 1424 le fief est vendu à Guillaume Gastel ; ensuite il se transmet par succession ou mariage jusqu'à nos jours.

Manoir de Nuyet (circuit 2) : à l'origine Nuillé (Nuyet) est une exploitation agricole sans but défensif. Le fief est de petite dimension, il se résume aux terres voisines du lieu dit. Au 15ème le logis est construit sur un plan très simple : 2 pièces à feu au rez-de-chaussée et 2 pièces à l'étage. En 1781, Pierre Garnier fait agrandir le logis (ailes...). En 1815 Antoine Espaulart apportera d'autres modifications en utilisant notamment des matériaux de réemploi venant de l'abbaye de la Perrigne. Pendant la seconde guerre mondiale, avec Marie-Antoinette Lhuissier, Nuyet est un lieu de résistance. Une stèle a été érigée au bord de la route à proximité du manoir pour en faire mémoire. Au début des années 2000 les nouveaux propriétaires ont entrepris une vaste opération de restauration. Il est possible de faire la visite de ce beau manoir, notamment aux journées du patrimoine.

Histoire Locale
C.A.C.S.

Ensemble des Circuits

*balisage jaune
un seul sens*

Circuit n°4 : Sav 4

Savigné l'Évêque



En chemin je respecte la charte du randonneur



château de Chères et son pigeonnier

Ne pas jeter sur la voie publique

Circuit n°4 : Sav 4

L'Orée de Blandan

balisage jaune

4,5 km - 1h

non revêtu 76%



FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

circuit 1 : 14 km

circuit 1 (partiel) avec variante 1A : 4,8 km

circuit 1 (partiel) avec variante 1B : 15,5 km

circuit 1 (partiel) avec variante 1C : 8,4 km

circuit 2 : 14,3 km

circuit 2 (partiel) avec variante : 16,9 km

circuit 3 : 6,8 km

circuit 4 : 4,5 km

De Savigné pour aller au départ du circuit 4 :

prendre la D232 (route de Joué l'Abbé). Après le hameau de Forge, continuer sur cette départementale sur environ 1,5 km et 100m après la pancarte Ste Marie aux Bois prendre le chemin à gauche (départ du circuit 4).

Départ : aux pancartes des lieux dits le Houx et la Guiberderie (si le nombre de voitures est trop important, pour ce départ, se rendre au repère 2 pour stationner)

-Poursuivre sur le chemin ombragé et empierré. Après la maison sur la gauche entrer dans le bois. Le chemin vire à droite

Repère 1 :

-Le circuit arrive sur un large chemin. Tourner à droite pour emprunter un chemin rectiligne qui aboutit sur la D232 ;

-Tourner à droite et après avoir marché 80 m traverser la D 232 et prendre la petite route à gauche sur 1 km.

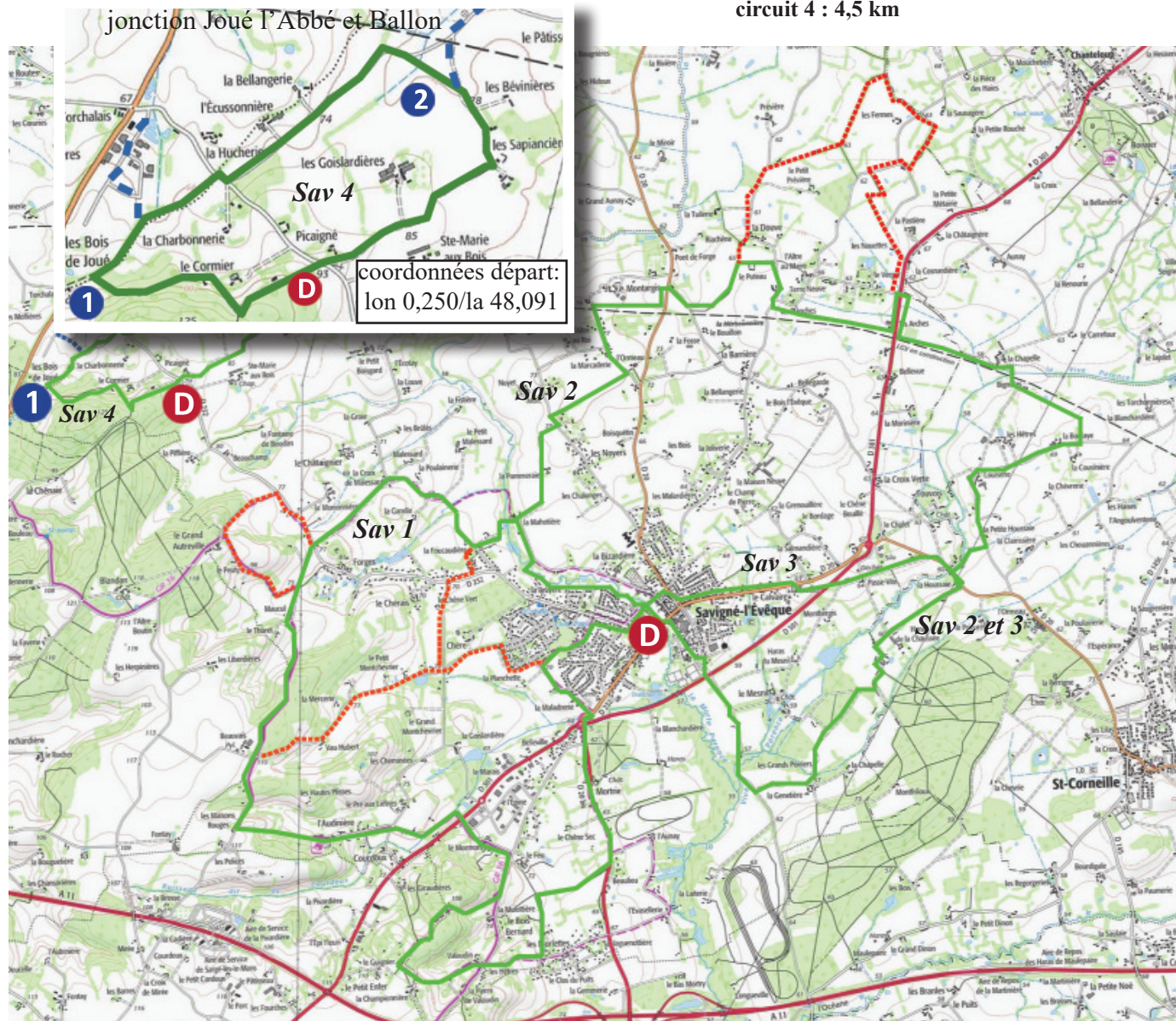
Repère 2 :

-Avant le pont qui enjambe la LGV, tourner à droite et marcher 550 m vers les Sapiancières.

-Le chemin vire à droite et passe au milieu des champs.

-Laisser le chemin à droite qui conduit à la ferme et aller tout droit

-A la D 232 rejoindre le point de départ.



rédaction Croq'Sentiers
Edition octobre 2022